

Japan Post Insurance et SCOR signent un protocole d'accord portant sur la cession (rétrocession) de contrats « Postal Life Insurance Policies » ainsi que sur l'investissement dans un véhicule de réassurance¹ créé par SCOR

Japan Post Insurance Co., Ltd. (« Japan Post Insurance ») et SCOR SE (« SCOR ») annoncent avoir décidé, le 10 juillet 2026, de conclure un protocole d'accord portant sur :

1. la cession² des risques de souscription afférents aux contrats d'assurance vie de Japan Post Insurance³ dits « Postal Life Insurance Policies » ;
2. la création, la capitalisation, et la gestion par SCOR, d'un véhicule de réassurance établi à des fins de gestion des risques, destiné à reprendre des risques de souscription détenus par Japan Post Insurance et par SCOR, et à procurer aux deux parties les bénéfices de diversification des risques qui en résultent ;
3. l'investissement⁴ de Japan Post Insurance dans le véhicule de réassurance dans le but d'en assurer la solidité financière, et que les contrats réassurés qui lui auront été cédés soient correctement gérés par le réassureur cédant.

Les parties prévoient de poursuivre les discussions concernant les modalités de l'opération présentée ci-dessus, l'investissement dans le véhicule de réassurance et les sujets connexes.

Japan Post Insurance et SCOR conditionnent la mise en œuvre de cette opération et de l'investissement dans le véhicule de réassurance à la conclusion d'un accord final et à l'obtention des agréments et licences auprès des autorités. Toute décision formelle relative à l'exécution de cet investissement fera l'objet d'une communication dans les plus brefs délais⁵.

*

* *

¹ La formulation utilisée dans le présent communiqué de presse l'est uniquement à des fins de communication. Elle n'a pas vocation à définir le traitement comptable et réglementaire de l'accord entre les parties, et ne doit pas être interprétée comme telle. Le traitement comptable, réglementaire ou juridique de l'accord sera déterminé de manière indépendante, conformément aux lois, aux règlements et aux normes comptables en vigueur, dans chaque État soumis à déclaration, en fonction des dispositions contractuelles, ainsi que des faits et circonstances.

² Une cession désigne la souscription de contrats de réassurance en vertu desquels des sociétés d'assurance vie et d'autres (ré)assureurs transfèrent à des (ré)assureurs locaux ou étrangers une partie des risques financiers et d'assurance issus de contrats d'assurance qu'ils ont souscrits, afin de diversifier ces risques.

³ « Postal Life Insurance Policies » désigne les contrats réassurés par Japan Post Insurance pour l'Organization for Postal Savings, Postal Life Insurance et Post Office Network.

⁴ Japan Post Insurance prévoit de détenir moins de 50 % des droits de vote du véhicule de réassurance.

⁵ L'impact financier sur les résultats de Japan Post Insurance et de SCOR est en cours d'évaluation. Toute information devant être rendue publique le sera dans les plus brefs délais.



À propos de Japan Post Insurance

Japan Post Insurance est une société japonaise qui propose une gamme de produits d'assurance vie s'adressant principalement aux particuliers, dont des assurances mixtes et vie entière. En activité depuis le 1^{er} octobre 2007, Japan Post Insurance était au départ la filiale d'assurance vie du groupe Japan Post, puis la privatisation de ce dernier a engendré la création de sociétés séparées correspondant à chaque métier. En tant que membre du groupe Japan Post, Japan Post Insurance fournit des services d'assurance fiables. La société sert sa clientèle de particuliers par l'intermédiaire de son réseau d'agences et de son réseau national de bureaux de poste de Japan Post Co., Ltd., ainsi que sa clientèle d'entreprises par le biais de sa division commerciale dédiée.

SCOR, un réassureur mondial de premier plan

Réassureur mondial de premier plan, SCOR offre à ses clients une gamme innovante et diversifiée de solutions et de services de réassurance et d'assurance pour le contrôle et la gestion des risques. Fidèle à sa devise « l'Art et la Science du Risque », le Groupe met son expertise reconnue au sein du secteur et ses solutions financières de pointe au service du bien-être et de la résilience des populations.

Le Groupe a enregistré 15,4 milliards d'euros de revenus d'assurance bruts en 2025. Représenté à travers plus de 35 bureaux dans le monde, il est au service de ses clients dans plus de 150 pays.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.scor.com

Relations Presse

Alexandre Garcia
media@scor.com

Relations Investisseurs

Thomas Fossard
InvestorRelations@scor.com

Retrouvez-nous sur

[LinkedIn](#)



Certifié avec **wiztrust**

L'ensemble des contenus publiés par le groupe SCOR à partir du 1^{er} janvier 2024 sont certifiés avec Wiztrust. Vous pouvez en vérifier l'authenticité sur le site wiztrust.com.

Déclarations prévisionnelles

Certaines informations contenues dans le présent document constituent des « déclarations prévisionnelles », peuvent être identifiées par l'utilisation de termes tels que « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « anticiper », « prévoir », « estimer », « viser », « avoir l'intention de », « continuer » ou « croire », et d'autres expressions similaires. Les déclarations prévisionnelles sont valables uniquement à la date de publication de ces informations et reposent sur les convictions, les hypothèses et les anticipations à cet instant T. Compte tenu de différents risques, incertitudes et éventualités, notamment sur la capacité de cet investissement à porter ses fruits, les événements, performances ou résultats réels peuvent diverger sensiblement de ceux présentés ou envisagés dans de telles déclarations prévisionnelles. SCOR n'est pas tenu de mettre à jour ni de réviser ces déclarations prévisionnelles, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou dans d'autres circonstances. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.